Rapport d'activité 2005



Table des matières

IN	TRODUC	TION	7
1.		LE COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES	7
2.		FINALISATION DES CONTRÔLES ENTAMÉS EN 2004	9
		NTRÔLES RÉCURRENTS NTRÔLES SÉLECTIONNÉS	
3.		EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2005	11
	3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.2 RAF 3.2.1	Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2004	11 13 13 14 Dour 14 14
4.		RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS	15
	4.2 Do	MMISSION CHARGÉE DU CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	15
5.		RELATIONS INTERNATIONALES	17
	5.2 Réu 5.3 Con 5.4 BEN	UR DES COMPTES EUROPÉENNE	17 17
6.		COMPOSITION DU COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES	19



Table des matières - suite

7.	ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES	21
7.1	Personnel	21
7.	1.1 Evolution du personnel en 2005	21
	1.2 Examens	
7.	1.3 Formation des agents de la Cour	22
	BUDGET DE LA COUR DES COMPTES	22



Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2005, le collège de la Cour des comptes a consacré 43 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2004 ou abordés en 2005,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance des 13 décembre 2005, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2006.

2. Finalisation des contrôles entamés en 2004

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède annuellement au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2005, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2003 des organismes suivants :

- Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (13 janvier 2005)
- Fonds de rénovation de la Vieille Ville de Luxembourg (13 janvier 2005)
- Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (26 janvier 2005)
- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe (26 janvier 2005)
- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (26 janvier 2005)
- Fonds national de solidarité (24 février 2005)
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (16 mars 2005)
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (16 mars 2005)
- Centre national sportif et culturel (3 juin 2005)
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat (15 juin 2005)

2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2005, les contrôles sélectionnés suivants, dont la phase de préparation et, en partie, la phase de réalisation se situaient en 2004, ont abouti à un rapport spécial :

- le rapport spécial sur le Fonds pour la protection de l'environnement a été adopté par la Cour en sa séance du 14 septembre 2005.
- le rapport spécial sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel année 2003 a été adopté par la Cour en sa séance du 28 septembre 2005.
- le rapport spécial sur le 6^e programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique prévu au programme de travail de l'année 2004 a été adopté par la Cour en sa séance du 19 mai 2005. Un courrier a été adressé au président de la Chambre des Députés en vue de fixer une réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour la présentation du rapport.

3. Exécution du programme de travail pour l'année 2005

En 2005, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 13 décembre 2004 dans son programme de travail pour l'exercice 2005, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2004

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2004, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 13 octobre 2005. A la suite des observations dans le cadre de la procédure contradictoire, la Cour a adopté son rapport final en date du 30 novembre 2005. Le document a été transmis au président de la Chambre des Députés et présenté en date du 19 décembre 2005 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes.

La Cour agissant à partir de l'exercice 2001 en tant qu'instance de contrôle externe des finances publiques, ses tâches de contrôle ont impliqué, entre autres,

- des vérifications intensifiées sur place de certaines dépenses pour frais d'experts et d'études;
- une appréciation du contrôle financier opérationnel à partir de l'exercice 2001 conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat (9 entrevues de la Cour avec la Direction du contrôle financier).

3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2005, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

• Service de renseignements :

A la date du 24 mars 2005, la Cour des comptes a donné décharge au comptable public extraordinaire du service de renseignements de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour paiement des frais de fonctionnement, des frais d'installation et autres pour la gestion opérée au cours des 1^{er} et 2^e trimestres de l'exercice 2004.

A la date du 20 mai 2005, la Cour des comptes a donné décharge au comptable public extraordinaire du service de renseignements de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour paiement des frais de fonctionnement, des frais d'installation et autres pour la gestion opérée au cours des 3° et 4° trimestres de l'exercice 2004.

- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall (10 août 2005)
- Etablissement de radiodiffusion socioculturelle 100,7 (29 juin 2005)
- Fonds Belval établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest (10 août 2005)
- Fonds de solidarité viticole (10 août 2005)

En ce qui est des autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster
- Fonds de rénovation de la Vieille Ville de Luxembourg
- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques
- Fonds national de solidarité
- Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
- Centre national sportif et culturel
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat.
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.
- Centre de musiques amplifiées.
- Fonds culturel national.
- Fonds de lutte contre les stupéfiants.
- Caisse de consignation.

- Le plan de travail de la Cour pour l'année 2005 avait prévu que certains contrôles de la gestion des exercices 2004 et 2005 seront effectués dans le cadre du programme de travail de l'année 2006. C'est le cas des organismes et services suivants :
 - Office national du remembrement
 - Centre virtuel de la connaissance de l'Europe

3.1.3 Contrôles sélectionnés

- Le rapport spécial sur les 6e et 7e programmes quinquennaux d'équipement de l'infrastructure touristique prévu au programme de travail de l'année 2004 a été finalisé au cours de l'année 2005 et approuvé par la Cour en sa séance du 20 avril 2005.
- Le rapport spécial sur le Fonds pour la protection de l'environnement prévu au programme de travail de l'année 2004 a été approuvé par la Cour en sa séance du 14 septembre 2005.
- Au niveau de l'autosaisine en 2005, deux contrôles sélectionnés ont fait l'objet d'une planification détaillée en 2005 et ont été à la fin de l'année en phase de réalisation. Les travaux sur le rapport spécial sur le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national ont été finalisés en décembre 2005. Un contrôle sélectionné, prévu aux programmes de travail des années 2004 et 2005 sera finalisé en 2006.

3.1.4 Contrôles relevant de la mission de la Chambre des comptes

- A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.
- Dans le cadre des attributions précitées, la Cour des comptes a également contrôlé 26 comptes de comptables extraordinaires présentés pour décharge et se rapportant aux exercices 1992 à 2000. La Cour en a déchargé 18 et a renvoyé avec observation(s) 8 comptes aux départements ministériels concernés.

3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006

A la demande du 24 octobre 2005 de la Chambre des Députés et suite à l'initiative de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes, la Cour des comptes a émis un avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 15 novembre 2005 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

3.3 Activités internationales

3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgoluxembourgeoise (C.A.B.L.)

Un conseiller de la Cour a participé le 17 novembre 2005 en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise. Le Comité a examiné les pièces comptables relatives à la situation des comptes de l'année 2004 en vue d'arrêter les états financiers de la Commission à la date du 31 décembre 2004.

3.3.2 Cour des comptes européenne

Selon le Traité instituant la Communauté Européenne, le contrôle de la Cour des comptes européenne dans les Etats membres s'effectue en liaison avec les institutions de contrôle nationales ou, si celles-ci ne disposent pas des compétences nécessaires, avec les services nationaux compétents. Au regard de cette disposition, un agent de la Cour luxembourgeoise a participé à un contrôle DAS 2005 concernant les ressources propres traditionnelles.

Un courrier concernant l'audit de la Cour des comptes européenne relatif aux ressources propres traditionnelles du système de transit communautaire a été communiqué à la Cour des comptes pour être adressé au département ministériel compétent. Les prises de position du ministère des Finances ont été continuées à la Cour des comptes européenne.

4. Relations avec la Chambre des Députés

4.1 Commission chargée du contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2005, des membres de la Cour ont pris part à 10 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes et à une réunion de la Commission des Finances et du Budget. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres,

- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le Fonds des Routes ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le Lycée Michel Rodange ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le contrôle de l'exécution des 6^e et 7^e programmes quinquennaux d'équipement de l'infrastructure touristique;
- les rapports spéciaux de la Cour des comptes sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel années 2002 et 2003 ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le Fonds pour la protection de l'Environnement;
- l'avis de la Cour des comptes sur le projet de loi 5500 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 ;
- le rapport général de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2004.

4.2 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2006 établi par cette dernière a été transmis le 19 mai 2005 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour être avisé et continué au Bureau de la Chambre des Députés.

En date du 31 mars 2005, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2004 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.

4.3 Dépôt des comptes de la Chambre des Députés

En conformité avec les dispositions de l'article 155 du Règlement de la Chambre des Députés, le président de la Chambre a fait parvenir à la Cour des comptes pour y être enregistré la résolution du 1^{er} juin 2005 relative aux comptes de l'exercice 2003 du service intérieur de la Chambre des Députés ainsi que le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes y relatif.

5. Relations internationales

5.1 Cour des comptes européenne

En date du 7 décembre 2005 plusieurs membres du collège de la Cour des comptes ont eu un échange de vues sur les relations entre leurs institutions avec le membre luxembourgeois de la Cour des comptes européenne.

5.2 Réunions au niveau des agents de liaison des ISC de l'UE

Les 16 et 17 mai 2005, un membre du collège de la Cour assumant la fonction d'agent de liaison et un agent de la Cour ont participé à la réunion des agents de liaison qui ont eu lieu à Cracovie.

Les 17 et 18 octobre 2005, le membre précité a participé à la réunion des agents de liaison des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des pays membres de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

5.3 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

Le président et un membre de la Cour ont participé les 5 et 6 décembre 2005 à la réunion du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Stockholm. Lors de cette réunion les sujets suivants ont été discutés :

- Amélioration du contrôle des dépenses communautaires : le rôle occupé par les ISC indépendantes
- Implémentation de la résolution relative à la coopération
- Rapport des ISC des Etats membres sur la gestion des fonds communautaires.

Au cours de l'année 2005 deux agents de la Cour ont collaboré aux travaux du task group n° 4 du comité de contact lors de réunions qui ont eu lieu à Dublin (mars 2005), Copenhague (juin 2005) et à Luxembourg (octobre 2005).

5.4 BENELUX

Le président et un agent de la Cour ont assisté au « meeting SAIs BeNeLux » qui s'est tenu à La Haye au mois de janvier 2005.

5.5 Visites de délégations étrangères

- Le 11 avril 2005 la Cour a reçu une délégation parlementaire de l'Assemblée nationale de la République Slovaque.
- Le 10 novembre 2005, la Cour a reçu le Président de la Chambre des Députés de la République de Malte, S.E.M. Anton Tabone, accompagné d'une délégation parlementaire.

6. Composition du collège de la Cour des comptes

Par arrêté grand-ducal du 21 mars 2005 Monsieur Norbert Hiltgen, président de la Cour a obtenu démission de ses fonctions sur sa demande à partir du 1er juin 2006.

Par arrêté du 26 juin 2005 Monsieur Gengler a été nommé président de la Cour des comptes à partir du 1^{er} juillet 2005.

Par arrêté du 26 juin 2005 Monsieur Ramos a été nommé conseiller de la Cour des comptes à partir du 1^{er} juillet 2005.

7. Administration de la Cour des comptes

7.1 Personnel

7.1.1 Evolution du personnel en 2005

Situation du personnel au 01.01.2005

Au 1er janvier 2005, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

• Carrière supérieure : 8 agents

• Carrière moyenne : 12 agents dont 3 à tâche partielle et 1 en congé sans solde

• Carrière inférieure : 3 agents

• Employés : 10 agents dont 3 à tâche partielle

Situation du personnel au 01.01.2006

Au 1er janvier 2006, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

• Carrière supérieure : 9 agents

• Carrière moyenne : 12 agents dont 3 à tâche partielle et 1 en congé sans solde

• Carrière inférieure : 3 agents

• Employés : 10 agents dont 3 à tâche partielle

Dans la carrière supérieure de la Cour des comptes, le nombre des emplois est passé en 2005 à 9 agents suite à l'engagement d'un agent du concours général organisé pour le recrutement dans la fonction publique. Il s'agit en l'occurrence du remplacement d'un agent ayant quitté la Cour pendant l'année 2004.

7.1.2 Examens

Au cours de l'année 2005 la Cour des comptes avait organisé l'examen suivant :

• Examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'auditeur de la Cour des comptes (formation spéciale, 7 au 14 décembre 2005).

7.1.3 Formation des agents de la Cour

7.1.3.1 Formation spéciale

Dans le cadre de l'organisation de l'examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'auditeur de la Cour, un agent a participé à un stage de méthodologie d'audit de la Cour des comptes européenne du 15 au 17 novembre 2005.

7.1.3.2 Formation continue

Deux agents de la Cour ont participé au Centre Information Acier au « Cours de conception et de dimensionnement selon Eurocode 3 »

La Cour des comptes a organisé en 2005 des cours de formation SAP au CIE à l'intention de ses agents.

Tout au long de l'année 2005, des agents ont participé à des cours de formation spécifiques offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP).

7.1.3.3 Séminaire de formation EUROSAI

Deux agents de la Cour ont participé au séminaire « Public procurment » organisé par l'EUROSAI les 13 et 14 octobre 2005 à Copenhague.

7.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 28 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2005 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 13 janvier 2005.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2005 s'établissent au 31 décembre 2005 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	3.459.196,00 euros
	Recettes diverses	3.072,42 euros
	Intérêts créditeurs	15.065,66 euros
	Total (1)	3.477.334,08 euros
Dépenses	Frais de personnel	2.695.054,37 euros
	Frais de fonctionnement	141.560,09 euros
	Dépenses en capital	49.485,49 euros
	Total (2)	2.886.099,95 euros
	Excédent (1) – (2)	591.234,13 euros

